

INSCRIPTION 2021/2022 Marche Nordique Sport Santé

NOM : Prénom : Né(e) le :

ADRESSE :

Tél. Email :

Licence FFEPGV : 25.3 €

Option assurance I.A Sport + : 10,86 € avec le chèque du 1^{er} trimestre (dans le prix de la licence est déjà comprise l'assurance de base).

Lundi de 8h45 à 10h :

Inscription annuelle: 150€

(Payable jusqu'en 3 fois avec licence en plus pour le 1^{er} règlement)

Carte 10 séances : 80 € soit 105.30 € pour la 1^{ère} carte.

Samedi matin de 9h30 à 11h00 :

Inscription annuelle: 90 € soit avec la licence 115,30 €

Carte 10 séances : 90 € soit avec la licence 115.30 €

Pour tous, 3 sorties longues : dimanche 24/10/21, samedi 12/03/21 et samedi 2/07/21

Inscription annuelle à 2 ou 3 activités hebdomadaires et plus : 315€ l'année

Inscriptions familles : - 10% à chacun

Total réglé :

- **Pour les nouveaux inscrits : certificat médical obligatoire**
- **Pour les ré-inscriptions :**
 - Si certificat jamais fourni ou datant d'avant 2019 : **Fournir un nouveau certificat médical.**
 - Si votre certificat est de 2019 ou après, merci de retourner le coupon réponse joint au questionnaire de santé à télécharger. Si réponse « oui » à une des questions, fournir un nouveau certificat médical.



Conditions d'adhésion

Certificat médical

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport, la remise d'un certificat médical datant de moins d'un an est obligatoire lors de la prise de licence puis tous les trois ans au moment de son renouvellement. Entre les périodes triennales, le licencié remet l'attestation « questionnaire de santé ».

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec Groupama) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Par ailleurs, pour un montant de 10 euros le licencié a la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire venant en plus de l'assurance de base, pour la saison sportive 2020/2021. L'adhérent est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

Statuts

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur.

Les documents sont consultables sur demande à Xavier Vankeerberghen, Marie Choël.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : atoutformepourtoutes@gmail.com ou un courrier à l'adresse de l'association.

Date

Nom et Prénom du représentant de l'adhérent

Signature,



Autorisation du droit à l'image

Je soussigné(e)..... autorise Atout Forme Pour Toutes et Toutes à photographier (nom-prénom de votre enfant) durant les séances ou événements organisés par l'association et à utiliser mon image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise Atout Forme Pour Toutes et Toutes à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre des séances. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par Atout Forme Pour Toutes et toutes, sur les supports suivants: sites internet, réseaux sociaux, publicité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Date et signature du représentant de l'adhérent,

